



**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

MAITRE D'OUVRAGE

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 001 /AAMI/INJS/DAG/2025 DU 06 JAN 2026 RELATIF À
LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU
DES GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE
L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE
L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

JANVIER 2026

1. CONTEXTE

L'institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) est un établissement public chargé des missions d'enseignement supérieur professionnel, de formation technique spécialisée, de formation continue et de recherche appliquée en matière de jeunesse, d'animation, d'éducation civique, de loisirs, de Sport et d'éducation physique. Aussi, pour conforter cet Établissement Public Administratif comme un maillon important du renforcement du capital humain impliqué dans le processus de développement, les pouvoirs publics lui ont-ils conféré, à la faveur du décret n°2016/427 du 26 octobre 2016, le statut d'Établissement Public à statut particulier. Fort de cette réalité, l'INJS s'inscrit davantage au chapitre du management moderne à travers notamment l'actualisation de son annuaire statistique destinée à la présentation des informations et des données les plus récentes et les plus pertinentes à son fonctionnement et sa structuration. Cette production statistique constituera une aide fiable à la décision.

2. OBJET

Recrutement d'un consultant pour actualiser l'annuaire statistique de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

De manière spécifique, il s'agira :

- de collecter les données statistiques les plus récentes relevant de la formation en jeunesse, loisirs, éducation civique, sports et éducation physique;
- d'analyser la cohérence et l'exhaustivité des statistiques actuelles des différents services ;
- de proposer des recommandations pour améliorer la collecte, l'analyse et l'actualisation des données statistiques à l'INJS.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

A. Un dossier administratif comportant :

1. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée et datée ;
2. L'original de l'attestation de conformité fiscale ;
3. La copie certifiée de l'immatriculation au registre du commerce ;
4. L'attestation d'immatriculation délivrée par les Impôts ;
5. L'attestation de non faillite ;
6. L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. La procuration justifiant le pouvoir du signataire à engager le candidat, le cas échéant;
8. L'accord de groupement, le cas échéant.

NB : En cas de groupement, tous les membres devront fournir les pièces 2,3,4,5, et 6. Seul le mandataire du groupement devra produire la pièce 1.

Il est à préciser que les pièces du dossier administratif doivent être déposées en originaux ou copies certifiées conformes et datées de trois mois au plus. L'absence de l'une des pièces sus énumérées entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

B. Un dossier technique comprenant

1- Les références du Bureau d'Études (BE) sur les cinq (05) dernières années dans les prestations similaires ou des travaux des études techniques et financières.

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie du contrat comportant la première et la dernière page de signature, ainsi que les pages de détail qualitatif ;
- le procès-verbal des recettes techniques des prestations délivrées par le Maître-d'Ouvrage ou par ses services.

2- Le personnel d'encadrement : chaque candidat devra présenter une liste de personnel adapté au type de prestation visé avec :

- i) un Curriculum Vitae (CV), daté et signé de trois mois au plus ;
- ii) une photocopie certifiée conforme du diplôme requis ;
- iii) une attestation de disponibilité signée sur l'honneur par le personnel. Le minimum de personnel requis est le suivant :

1. **Chef de mission** : diplôme baccalauréat (Bacc) +5 ou plus en ingénierie statistique. Il doit avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle en général, et trois (03) années dans la résolution des problèmes liés à l'analyse des logiciels statistiques en particulier. Il doit disposer également d'une aptitude d'analyse des résultats d'évaluation des projets ;
2. **Un Expert en suivi/évaluation des projets** : diplôme Bacc +5 ou plus en gestion des programmes ou projets. Il doit justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle en général dans ce domaine, et trois (03) années dans le suivi/évaluation des projets;
3. **Un spécialiste en Éducation Physique et Sportive** : diplôme DPEPS ou CAPEPS et au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain ou DPAEPS ou CAPEPS I et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain ;
4. **Un spécialiste en jeunesse, animation, loisirs et éducation civique** : diplôme DCPJA et au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain ou DCJA et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain ;
5. **Deux techniciens supérieurs de la statistique** : diplôme Bacc+3 (licence spécialisée en mathématiques, statistiques et traitement des données, gestion et traitement statistiques des données ou autres spécialités assimilées) ou plus, et au moins cinq (05) années d'expérience dans l'analyse statistique.

Chaque expert doit :

- avoir une excellente capacité d'analyse ;
- être rigoureux et méthodique ;
- avoir le sens du travail en équipe et du relationnel ;
- avoir une capacité d'adaptation facile ;
- être polyvalent, autonome et réactif.

3- Présentation du BE et de son organigramme

4- Ressources matérielles :

Le candidat établira la liste des matériels à fournir en propre ou en location et les justificatifs certifiés datant de trois mois au plus ;

- 5- **Autorisation de vérification des déclarations.** Cette autorisation, dûment signée sur l'honneur par le soumissionnaire, permettra au Maître-d'Ouvrage (MO) de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de la véracité des informations délivrées.

4. DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles, sous pli fermé et scellé, devra parvenir à la Division des Affaires Générales de l'INJS au plus tard le 26 JAN 2026 à 13 heures, heure locale, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001/AAMI/INJS/DG/2026 DU
26 JAN 2026: RELATIF À LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES
GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE
STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.
« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après la date et l'heure limites ne seront pas recevables.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- fausse déclaration ou document (s) falsifié (s) ;
- note technique inférieure à 70/100.

b) Critères essentiels

Le dossier technique fera l'objet d'une notation telle qu'indiquée ci-dessous :

1	Les références du candidat	05 points
2	La qualification du personnel	40 points
3	La présentation du BE	10 points
4	Les ressources matérielles	30 points
5	La production de l'autorisation des déclarations	10 points
6	La présentation de l'offre	05 points
TOTAL :		100 points

Seuls les trois (03) candidats dont les dossiers seront pour l'essentiel conformes aux prescriptions du présent Avis à Manifestation d'Intérêt, et qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur 100, seront pré-qualifiés.

6. SUITE DE LA PROCÉDURE

À la suite de la présente manifestation d'intérêt, le marché sera passé après Appel d'Offres National Restreint, lancé par le Directeur de L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, conformément à la réglementation en vigueur.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Affaires Générales de l'INJS à Yaoundé, Bâtiment administratif, Téléphone: +237 222 230 835.



8. DÉNONCIATION

Pour toute dénonciation relative aux pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appels aux numéros : (+237) 67320 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP aux numéros : 222 20 16 96/ 220 20 08 56 ou au 222 22 72 98 (MO).

Yaoundé, le 06 JAN 2026

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



AMPLIATIONS

- ARMP (pour publication) ;
- MINMAP (pour publication) ;
- DAG/INJS (pour information/archivage)
- Affichage (pour publication).